

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 31 mars 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **7 avril 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 46

Nombre de conseillers absents à la séance : 7

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 15

Nombre de conseillers suppléés : /

### **ETAIENT PRÉSENTS :**

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN

### **ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Magali MAUREL (représentée par Bernard BERTHELIER), Catherine AMALRIC (représentée par Jean-Paul NICOLAS), Jean-François BARRIER (représenté par Nathalie GARDES), Elisa BASTIDE (représentée par Philippe MARIOU), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Michel COSNIER (représenté par Jean-Louis PRAX), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Philippe FABRE (représenté par Philippe MAURS), Claudine FLEY (représentée par Vanessa BONNEFOY), Maxime MURATET (représenté par Nicole SOULENQ-COUSSAIN), Jean-Pierre PICARD (représenté par Ginette APCHIN), Jean-Louis VIDAL (représenté par Thierry CRUEGHE), Véronique VISY (représentée par Valérie RUEDA)

### **ETAIENT ABSENT(E)S :**

Isabelle LANTUEJOUL, Yves ALEXANDRE, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, David LOPEZ, Chloé MOLES, Julien VIDALINC

Monsieur Christian POULHES a été élu secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2025\_036 : FINANCES / BUDGET ANNEXE DU CENTRE AQUATIQUE - PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT 2025 DU BUDGET PRINCIPAL**

### **Rapporteur : Monsieur Charly DELAMAIDE**

Par délibération n° 2014/172 du 12 décembre 2014, l'Agglomération d'Aurillac a créé le Budget Annexe du Centre Aquatique. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, celui-ci regroupe et permet d'identifier l'ensemble des opérations financières réalisées par ce service public administratif.

Les dépenses d'énergie, et plus généralement l'inflation, ont largement pesé sur les dépenses de fonctionnement depuis 2022. En 2024, les recettes ont progressé pour atteindre 535 k€ sans toutefois atteindre le niveau de 2019. Pour 2025, malgré une reprise de la fréquentation, le niveau des recettes commerciales ne devrait pas excéder celles encaissées en 2024. En raison d'un résultat de fonctionnement 2024 supérieur à celui de 2023, la subvention d'équilibre pourra néanmoins faire l'objet d'une diminution.

Afin de constituer des marges de manœuvre financières pour ce Budget Annexe et de faire face à l'évolution des dépenses prévisionnelles de fonctionnement tout en permettant à cette structure de mener à bien ses différentes missions et de poursuivre l'essentiel de ses actions et projets, il apparaît nécessaire que le Budget Principal d'Aurillac Agglomération

verse à ce Budget Annexe une participation financière annuelle de fonctionnement qui sera en baisse par rapport à 2024.

A travers la présente délibération, il est proposé au Conseil Communautaire, au titre de l'exercice 2025, d'approuver le versement par le Budget Principal d'Aurillac Agglomération au Budget Annexe du Centre Aquatique d'une participation de fonctionnement dont le montant maximum est fixé à 1 160 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le versement, au titre de l'exercice 2025, d'une participation de fonctionnement d'un montant maximum de 1 160 000 € du Budget Principal vers le Budget Annexe du Centre Aquatique, afin de financer les différentes actions conduites par ce service public administratif et de couvrir ses charges de fonctionnement ;

- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à l'exécution des opérations comptables et financières induites par la présente délibération, les crédits nécessaires étant inscrits au Budget Principal, au compte 65736211, fonction 323.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Le Secrétaire,

Pierre MATHONIER.

Christian POULHES.